



Tarbes, le 28 septembre 2021

Monsieur le Président de la Communauté  
d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

Mesdames et Messieurs les vice-président.e.s

Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Communautaires.

Mesdames et Messieurs les maires du territoire de la  
Communauté d'agglomération.

**Objet :** Restructuration du réseau des Finances Publiques. Nouveau Réseau de Proximité (NRP)

Le projet de NRP ( **N**ouveau **R**éseau de **P**roximité) du réseau des finances publiques du département qui doit vous être présenté le 29 septembre conduit à une dévitalisation des services publics financiers du territoire en instaurant uniquement deux **S**ervices de **G**estion **C**omptable - **SGC** - ( l'un à Lannemezan, l'autre à Tarbes), SGC qui sont en charge de la gestion des comptes des collectivités locales.

Le scénario présenté l'an dernier par la direction locale des finances publiques prévoit ainsi la disparition de la trésorerie de Bagnères de Bigorre remplacée par une antenne hospitalière de la trésorerie de Lourdes et une présence ponctuelle en termes d'accueil fiscal dans les espaces France Services, de même que l'instauration d'une antenne à Argelès Gazost. S'agissant des espaces France Services, la présence des services de la DGFIP n'est par ailleurs garantie que jusqu'à 2026 et le financement de ces structures par l'Etat est aujourd'hui insuffisant au regard des besoins, laissant une charge particulièrement importante aux collectivités locales.

Ce schéma est dénué de véritable sens et de viabilité à court terme, se traduisant par une extrême concentration sur Tarbes, les antennes prévues n'ayant en fait rien de pérenne, comme l'expérience nous l'a déjà montré.

**Les SGC de Tarbes et de Lannemezan gèreraient dès lors respectivement 657 budgets et 220 communes pour Tarbes, 554 budgets et 249 communes pour Lannemezan.**

Ce scénario maximaliste impulsé par la précédente direction des finances publiques du département peut être révisé, l'instauration d'un ou deux SGC supplémentaires étant tout à fait raisonnable, des SGC qui pourraient tout à fait héberger un accueil fiscal de proximité.

A titre de comparaison, nous pouvons d'ailleurs constater que les départements du Gers et de l'Ariège disposent de trois SGC dans le cadre du schéma de restructuration qui a été discuté avec les élus locaux.

De la même manière, la DDFIP 65 a programmé l'instauration d'un seul **S**ervice des **I**mpôts des **P**articuliers (**SIP**) départemental au 1er janvier 2022 en réduisant à des antennes dites permanentes les SIP de Lourdes et de Lannemezan.

Là encore d'autres départements nous démontrent que les nouvelles organisations territoriales (NRP) peuvent tout à fait intégrer plusieurs Services des Impôts des Particuliers de proximité et de pleine compétence. L'Ariège a ainsi acté un maillage territorial qui **maintient trois Services des Impôts des Particuliers.**

Depuis trop longtemps, les restructurations de notre réseau sont réalisées sans véritable appréciation et prise en compte des besoins des élus et populations.

La direction actuelle des finances publiques nous a indiqué à plusieurs reprises que le schéma de restructuration pouvait se discuter.

Aujourd'hui il apparaît donc possible de suspendre les opérations de restructuration programmées au 1er janvier 2022 (voir ci-dessous le détail), ce qui permettrait l'ouverture d'une réflexion pouvant conduire à l'instauration de deux SGC supplémentaires à l'horizon 2023, et notamment la création de "*SGC de la Montagne*", ainsi que le maintien de trois services des impôts des particuliers sur notre territoire.

C'est dans cet état d'esprit que nous appelons aujourd'hui votre attention comme nous l'avons fait auprès des parlementaires du département, du Président du Conseil Départemental ainsi que des maires et Présidents de CCOM.

En restant bien évidemment à votre disposition, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de notre haute considération.

Dans notre département la DDFIP 65 programme donc uniquement **2 Services de Gestion Comptable** (implantés à Tarbes et Lannemezan) et un seul Service des Impôts des Particuliers (à Tarbes) avec la mise en place d'antennes qui n'auront de pérennes que le nom (à Argelès, Bagnères et Lourdes).

➤ Pour mémoire dans des départements qui nous sont proches :

Le Nouveau Réseau de Proximité ( NRP) dans **l'Ariège** se traduit par :

- 3 Services de Gestion Comptable de pleine compétence avec un comptable public à leur tête (et non des antennes) à : Foix, Pamiers, St Girons.
- 3 Services des Impôts des Particuliers de pleine compétence (et non des antennes) à : Foix, Pamiers, St Girons.

Le Gers pour sa part a implanté 3 services de Gestion Comptable de pleine compétence avec un comptable public à leur tête à : Auch, Condom, Mirande.

## NRP envisagé dans le département au 1er janvier 2022 et 1<sup>er</sup> septembre 2022:

- La création du SIP départemental avec deux antennes à Lourdes et Lannemezan ;
- La fermeture des trésoreries d'Argelès-Gazost et de Luz-Saint-Sauveur suite au transfert de la gestion de leurs collectivités vers le SGC de Tarbes et création de l'antenne du SGC de Tarbes.
- Le transfert de la gestion des collectivités de la trésorerie de Bagnères-de-Bigorre -hors hôpital- au SGC de Tarbes;
- La création des postes de Conseillers des Décideurs Locaux de la CCOM Pyrénées-Vallée-des-Gaves (Argelès) et de la CC Haute-Bigorre (Bagnères );
- Le rattachement de la gestion des hôpitaux de Bagnères-de-Bigorre et Lannemezan à la Trésorerie Hospitalière départementale de Lourdes, avec création d'une antenne hospitalière à Bagnères-de-Bigorre.

## NRP envisagé au 1er janvier 2023 :

- La fermeture des trésoreries des Coteaux et d'Aure-Louron suite au transfert de leurs collectivités au SGC de Lannemezan;
- La création des postes de Conseillers des Décideurs Locaux de la CC Aure-Louron à Arreau et de la CC Pays de Trie et du Magnoac à Castelnau-Magnoac.
- Les opérations pour lesquelles un accord sera formalisé bénéficieront d'une garantie de maintien des structures (postes comptables, antennes, permanences...) jusqu'en 2026. date de fin des prochains mandats